

Négociations collectives

Un accord de méthode devrait être conclu aux fins d'organiser la révision partielle de la Convention collective

La Commission paritaire nationale de branche (CPNB) s'est réunie le 11 décembre dernier.

Dans les suites de la réunion plénière du mois de novembre et dans le cadre rappelé dans les Informations mensuelles du mois de décembre 2012, l'avenant modifiant l'article 4 de la Convention collective du personnel des services interentreprises de médecine du travail portant sur la révision a finalement été signé par 5 organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO et SNPST).

Les partenaires sociaux, disposant ainsi d'un cadre plus adapté pour procéder aux modifications souhaitées des articles retenus comme prioritaires, ont pu négocier un accord de méthode organisant la révision partielle de la convention précitée.

Cet accord, soumis à la signature des organisations syndicales jusqu'au 8 janvier 2013, a pour objectifs de préciser les articles ou les titres de la Convention collective soumis à révision, de fixer un calendrier de négociations et de définir les moyens nécessaires pour y parvenir.

On ajoutera qu'en dehors de cette méthode, ci-dessus exposée, la séance plénière du 11 décembre a également été consacrée à l'ouverture de la négociation portant sur les salaires et sur l'indemnisation des frais de déplacement et de repas pour 2013.

La délégation patronale a ainsi présenté l'évolution des prix au cours des 10 derniers mois de 2012 et la valeur du point de la branche au titre de 2012 : il s'agissait de faire un état des lieux de la situation.

En l'espèce, il a été plus précisément présenté l'évolution des prix pour la période comprise entre le 31 décembre 2004 et le 30 octobre 2012 et opéré une comparaison avec l'évolution du point dans la branche.

Il en est ressorti que l'écart en cumul, depuis le 1^{er} janvier 2005, entre la valeur du point et l'évolution des prix, est de + 3,41 en niveau et de + 3,69 en masse.

En partant de l'hypothèse d'une stabilité des prix pour les mois de novembre et décembre, sur la base du niveau atteint en octobre 2012, il en est ressorti, pour 2012, une estimation du glis-

sement des prix en niveau de + 1,05 % et, en moyenne par rapport à 2011, de + 1,87 %.

La délégation patronale a également rappelé que pour suivre l'évolution de l'inflation, elle utilise l' "indice des prix à la consommation - IPC - Ensemble des ménages - par secteur conjoncturel Métropole + DOM - Ensemble hors tabac - Identifiant n° 641194", et non pas l'indice d'ensemble (Identifiant n° 639196), qui comprend les variations de prix du tabac.

A ensuite été exposée l'évolution en euros du plafond de la Sécurité sociale, du SMIC horaire et annuel et de la garantie annuelle pour le coefficient 135, entre 2004 et 2012, ainsi que leur évolution comparée.

In fine, les données devant encore être affinées, la négociation portant sur les salaires de 2013 doit se poursuivre au mois de janvier et s'achever en février prochain.

Par ailleurs, la négociation portant sur l'indemnisation des frais de déplacement et des frais de repas se tiendra, elle, dès le mois de janvier. ■



Parution

Rôle et responsabilités des employeurs - Edition 2012

La loi du 20 juillet 2011 et les décrets d'application du 30 janvier 2012 ont profondément modifié les règles régissant l'organisation et le fonctionnement de la Santé au travail. Les objectifs majeurs de cette réforme ainsi que les changements apportés à l'organisation et à la gouvernance des Services, à leurs missions, aux différents acteurs de la Santé au travail, aux nouvelles catégories de salariés surveillés, aux examens médicaux et aux obligations des employeurs, ont amené les Editions Docis à rédiger une nouvelle édition 2012 de la brochure "RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES EMPLOYEURS".

Cette nouvelle édition, entièrement réécrite, intègre toutes les modifications apportées par la récente réglementation. Une large diffusion auprès des employeurs adhérents de votre Service leur permettra de connaître les nouvelles orientations de la Santé au travail, de mieux comprendre le rôle des différents acteurs, le fonctionnement des Services et enfin, leur rappellera l'essentiel de leurs obligations dans les entreprises dont ils ont la responsabilité.



Editions **DOCIS**
www.editions-docis.com